

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



Négociations des conventions collectives Un début timide

// PIERRE LEBUIS, 2^e vice-président

Le SPUQ entreprend cette année les négociations pour le renouvellement de deux conventions collectives, celle des professeurs, professeurs, dont le projet a été adopté par l'Assemblée générale le 30 avril dernier, et celle des maîtres de langue, qui se sont réunis en Assemblée générale le 28 août pour adopter à leur tour leur projet de convention. Dans les deux cas, ces projets ont été adoptés à l'unanimité au terme d'un processus de préparation qui s'est appuyé sur des discussions approfondies auxquelles l'ensemble du corps professoral a été invité à participer.

En effet, avant l'adoption de ces projets, les professeurs, professeurs et maîtres de langue ont pu échanger sur les conditions générales de l'exercice de la tâche professorale à l'UQAM, en examiner les principaux enjeux et dégager des orientations et des priorités. Cela s'est fait dans le cadre de nombreuses rencontres qui se sont tenues avec différents groupes (professeures, professeurs nouvellement embauchés, directrices et directeurs de département et d'unité de programme, assemblées départementales, groupes de femmes, etc.) et à l'occasion de débats qui se sont tenus en Conseil syndical sur des thématiques spécifiques.

Les grandes orientations

Ce qui ressort le plus de l'ensemble de ces discussions et débats, c'est le besoin de temps, de reconnaissance et d'un réel soutien pour les trois composantes de la tâche. Cela a été exprimé à maintes reprises par toutes les personnes rencontrées, qu'il s'agisse des professeurs, professeurs nouvellement embauchés, des collègues en milieu ou en fin de carrière, des femmes professeurs ou encore des responsables de fonctions académiques. ► p. 2

294
octobre 2014

SOMMAIRE //

- NÉGOCIATIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES - UN DÉBUT TIMIDE pierre lebuis -1
- APPUI AU SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE L'UQAM (SEUQAM) -4
- REPRÉSENTANTS PROFESSORAUX AUX INSTANCES DE L'UQAM -4
- LA DÉVALORISATION DE LA TÂCHE D'ENSEIGNEMENT michèle nevert -5
- QUI AIME ? QUI ENSEIGNE ? martine delvaux-6
- LETTRE À L'EXÉCUTIF DU SPUQ DES VICE-DOYENNES, VICE-DOYENS AUX ÉTUDES -10
- LA RÉPONSE SYNDICALE À LA LETTRE DES VICE-DOYENNES, VICE-DOYENS AUX ÉTUDES -12
- BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2014-2015 -13
- ARRIVÉES ET DÉPARTS -15

INVITATION DE LA FQPPU -
LA CONDITION PROFESSORALE
DANS LES UNIVERSITÉS// ►16



un début timide //

C'est pourquoi des propositions sont faites pour mieux soutenir le corps professoral en début et tout au long de la carrière, notamment par une bonification des mesures d'accueil, l'augmentation du nombre de dégrèvements pour la recherche ou la création, l'instauration d'une allocation annuelle pour les activités de recherche ou de création, l'octroi de crédits d'enseignement pour diverses activités d'encadrement ou de développement pédagogiques. Des dispositions sont aussi intégrées pour améliorer les conditions associées à la retraite dans le cadre d'un programme de demi-retraite pour les collègues qui souhaitent conserver un lien d'emploi à demi temps sur une période donnée.

Ce qui a été régulièrement signalé également, c'est la nécessité de soutenir le développement de la vie professionnelle à l'aune de la vie personnelle, notamment en diminuant les facteurs de stress. En ce sens, nous demandons d'éliminer les dispositions qui permettent au Conseil d'administration de ne pas accorder la permanence ou un renouvellement de contrat malgré la recommandation favorable de l'assemblée départementale; nous voulons supprimer les dispositions qui ont pour effet de limiter le nombre de congés de perfectionnement et de congés sabbatiques; nous voulons recentrer la procédure d'évaluation sur sa visée première, celle de favoriser une évolution positive de la carrière; nous recherchons une protection accrue dans les cas de congés de maladie et de congés parentaux.

Plusieurs propositions font écho à l'importance de recentrer la vie académique sur les unités de base où œuvre le corps professoral au quotidien. Ces propositions visent à assurer un meilleur fonctionnement administratif en s'appuyant sur l'exercice de la collégialité et le partage des responsabilités pour les fonctions académiques. En apportant des précisions à diverses responsabilités, notamment pour éviter les duplications, nous voulons renforcer la gestion participative en prenant appui sur les unités de base que sont les départements et les unités de programmes. Enfin, des améliorations de nature financière, notamment sur le plan du redressement de l'échelle de traitement, sont proposées de manière à combler le retard de l'UQAM par rapport à d'autres

universités. L'ensemble de ces orientations et des mesures envisagées a fait l'objet d'une présentation dans le dernier *SPUQ-Négo*.

Dans le cas des maîtres de langue, en plus des orientations qui précèdent, avec des ajustements spécifiques à ce corps d'emploi, le projet constitue un virage important puisqu'il se présente comme un jalon afin de faire de l'École de langues une unité académique au même titre que les autres départements de l'université et de transformer à terme le statut de maître de langue en celui de professeure, professeur.

La table de négociation des professeures, professeurs

Le projet de convention collective des professeures, professeurs a été présenté à la table de négociation le 11 juin 2014 par le comité syndical de négociation, qui est composé d'Henriette Bilodeau, professeure au département d'organisation et ressources humaines, de Catherine Gosselin, professeure au département d'éducation et formation spécialisées, de Michel Laporte, 1^{er} vice-président et professeur à l'École supérieure de théâtre, et de Pierre Lebuis, 2^e vice-président et professeur au département de didactique; Alain Brouillard, conseiller à la FP-CSN, est aussi présent à la table de négociation. À cette occasion, le vice-recteur à la Vie universitaire, Marc Turgeon, s'est joint aux personnes qui représentent la partie patronale à la table de négociation : Johanne Corbeil, conseillère en gestion des ressources humaines au Service du personnel enseignant, Josée Dumoulin, directrice du Service du personnel enseignant, Jean-Pierre Richer, conseiller au vice-recteur à la Recherche et à la création, Martine Sauvé, directrice du Service des relations professionnelles.

Une doyenne pour représenter l'employeur à la table de négociation

La direction de l'UQAM a choisi de compléter son comité avec la doyenne de la Faculté des sciences humaines, Josée Lafond. Le syndicat a dénoncé dès la première rencontre cette décision de faire appel à une doyenne comme représentante de l'employeur à la table de négociation, alors que le projet syndical compte maintenir les

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Martine Delvaux
Pierre Lebuis
Louis Martin
Michèle Nevert

SOIRÉE DE NOËL

MARDI 16 DÉCEMBRE

18 H

AGORA DES SCIENCES



doyennes et doyens de faculté dans l'unité syndicale de négociation.

Les doyennes et doyens de faculté sont considérés comme des « cadres » depuis que les tribunaux ont avalisé la décision de la direction qui, en janvier 2010, a modifié unilatéralement leur tâche en leur confiant des responsabilités en matière de gestion du personnel de soutien. Devant ce coup de force, l'Assemblée générale du SPUQ s'est prononcée par vote secret à 89,2 % pour que « *la doyenne, le doyen demeure membre de l'unité syndicale* »; puis, elle a adopté à l'unanimité dès mai 2011 un projet de modification de la convention collective portant sur les rôles, responsabilités et pouvoirs des doyennes, doyens de faculté. L'adoption de ce projet, intégré à l'actuel projet de convention collective, a été réitérée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 30 avril 2014.

Jusqu'à maintenant, le rôle des doyennes, doyens, en matière de gestion du personnel, était réputé s'exercer auprès du personnel de soutien. En désignant une doyenne à titre de représentante de l'employeur à la table de négociation de la convention collective des professeures, professeurs, la direction actuelle vient de franchir un pas supplémentaire en ce qui concerne le rôle des doyennes et doyens dans leurs rapports au corps professoral; ce rôle, par définition, c'est celui de défendre la position patronale en matière de relations de travail. Cette décision est un symbole fort qui illustre concrètement, au-delà des belles paroles, le rôle que la direction entend désormais faire jouer aux doyennes et doyens dans la gestion de l'UQAM, en rupture totale avec le modèle de gestion universitaire qui l'a toujours caractérisé, axé sur l'exercice de la collégialité et la gestion participative à partir des décisions des unités académiques de base. À titre de représentantes et représentants de la direction liés par les décisions de cette dernière, quelle crédibilité auront les doyennes et les doyens de faculté lorsque viendra le temps de défendre les dossiers académiques émanant des unités de base, surtout si les orientations véhiculées par ces unités s'écartent ou vont à l'encontre de celles privilégiées par la direction?

C'est pourquoi le Conseil exécutif, en juin dernier, puis le Conseil syndical, à sa réunion du 11 septembre 2014, ont dénoncé la

décision de la direction et demandé de retirer la doyenne du comité de négociation. La solution de rechange est fort simple : c'est le vice-recteur à la Vie universitaire, Marc Turgeon, qui doit siéger de façon permanente à la table de négociation; et si la direction juge qu'elle doit renforcer la voix académique au sein de sa représentation, elle peut aussi faire appel au vice-recteur à la Vie académique, René Côté, pour l'accompagner.

Pas de réaction, mais beaucoup de questions

La deuxième rencontre de la table de négociation initialement prévue au début de juillet, où la partie patronale devait présenter une première réaction à la proposition syndicale, n'a eu lieu qu'au début de septembre, pour une demi-journée, suivie de deux autres séances d'une durée d'une journée chacune.

Ces trois rencontres se sont résumées à des demandes de clarifications de la part de la partie patronale qui a adressé de nombreuses questions à la partie syndicale, sans jamais indiquer explicitement les orientations qu'elle comptait privilégier, même si l'insistance à demander d'expliquer et de justifier certaines propositions syndicales laisse deviner des points possibles de désaccord. Parallèlement à des questions très ciblées sur l'ajout ou le retrait de termes ou expressions ou à d'autres demandes sur des points de détail, cet exercice aura permis d'amorcer des échanges sur des enjeux plus fondamentaux, comme la fonction du plan de travail et le fait de ne plus le lier à l'évaluation, la distinction entre l'évaluation et la promotion, la question de la moyenne cible, notamment aux cycles supérieurs, l'octroi de la permanence, les congés de perfectionnement et les sabbatiques.

Il a fallu l'équivalent de deux jours pour se rendre jusqu'à l'article 16 (Régime de perfectionnement et de congés sabbatiques), puis au cours du dernier après-midi le rythme s'est accéléré et les questions ont été moins nombreuses. Il a d'ailleurs été convenu que des séances particulières seraient consacrées à aborder l'objet de certains aspects spécifiques : environnements numériques d'apprentissage et enseignement en ligne, propriété intellectuelle, congés pour responsabilités parentales et familiales, retraite. La prochaine séance aura lieu le

31 octobre prochain. La partie patronale s'est engagée à déposer des textes en réponse au projet syndical ou, à défaut de textes sur certaines questions, à présenter les orientations qu'elle entend privilégier. Par la suite, cinq séances d'une demi-journée et une rencontre d'une journée complète sont prévues entre le 7 novembre et le 17 décembre 2014.

Du côté des maîtres de langue

À l'autre table de négociation, celle des maîtres de langue, le projet de convention a été présenté le 19 septembre par le comité syndical, composé de François Desaulniers et Marie-Cécile Guillot, maîtres de langue à l'École de langues, ainsi que de Michel Laporte et Pierre Lebus, respectivement 1^{er} et 2^e vice-présidents du SPUQ. Le comité patronal pour sa part est composé de Lyne Crête, conseillère en gestion des ressources humaines au Service du personnel enseignant, Josée Dumoulin, directrice du Service du personnel enseignant, Sylvie Quéré, directrice du Service de planification académique et de recherche institutionnelle, et Martine Sauvé, directrice du Service des relations professionnelles. Comme lors de la présentation du projet à la table de négociation de la convention collective des professeures, professeurs, le vice-recteur à la Vie universitaire, Marc Turgeon, était présent à cette rencontre.

Nous avons eu alors l'occasion, après un bref rappel historique concernant le développement de l'École de langues depuis sa création, de présenter chacun des articles du projet qui se veut un jalon devant permettre de modifier à terme le statut de maître de langue en celui de professeure, professeur et de faire de l'École de langues un département à part entière ayant la responsabilité académique de l'enseignement à tous les cycles et de la recherche dans le domaine des langues.

Aucune date pour une deuxième rencontre n'a encore été arrêtée, la partie patronale nous ayant signifié que la direction de l'Université devait d'abord donner formellement son accord sur le principe de cette orientation fondamentale, avant de poursuivre des pourparlers concernant les propositions afférentes du projet de convention collective. □



APPUI AU SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE L'UQAM (SEUQAM)

Résolution adoptée à l'unanimité
par le Conseil syndical du 11 septembre 2014

- ATTENDU** que la convention collective SEUQAM-UQAM est échue depuis le 1^{er} juin 2012 et que les demandes syndicales ont été déposées auprès de l'employeur le 12 mars 2013;
- ATTENDU** l'importance du travail réalisé par les membres du SEUQAM dans le fonctionnement quotidien de l'UQAM, notamment auprès des étudiantes, étudiants et des professeures, professeurs, maîtres de langue et personnes chargées de cours;
- ATTENDU** qu'il importe que l'UQAM offre des conditions de travail à ce corps d'emploi au moins équivalentes à celles qui prévalent dans le réseau universitaire québécois;
- ATTENDU** que la négociation d'une nouvelle convention collective, menée au ralenti par la direction de l'UQAM, a été rompue le 28 août par le Comité de négociation du SEUQAM, notamment considérant l'exigence par l'UQAM du retrait d'une plainte du SEUQAM déposée à la Commission de l'équité salariale.
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :**
- EXPRIME** sa solidarité envers le SEUQAM dans sa négociation pour l'obtention de meilleures conditions de travail;
- CONDAMNE** l'attitude de l'UQAM à la table de négociation;
- DEMANDE** à la direction de l'UQAM d'agir immédiatement afin que les négociations reprennent et que les rencontres de ce Comité de négociation suivent un rythme accru.

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 9 OCTOBRE

12 H 30, J-M400

PAVILLON JUDITH-JASMIN

REPRÉSENTANTS PROFESSORAUX AUX INSTANCES DE L'UQAM

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Corinne Gendron Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion
- Yves Gingras Département d'histoire, Faculté des sciences humaines
- Louis-Claude Paquin École des médias, Faculté de communication

COMMISSION DES ÉTUDES

- Anik Meunier Département de didactique, Faculté des sciences de l'éducation
- Magda Fusaro Département de management et technologie, École des sciences de la gestion
- Gaby Hsab Département de communication sociale et publique, Faculté de communication
- Peggy Davis Département d'histoire de l'art, Faculté des arts
- Vincent Romani Département de science politique, Faculté de science politique et de droit
- Denis Tanguay Département de mathématiques, Faculté des sciences
- Sylvie Jochems École de travail social, Faculté des sciences humaines

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

- Livain Breau Département de chimie, Faculté des sciences
- Martin L'Abbé École des médias, Faculté de communication
- Frédéric Gilbert Département d'organisation et ressources humaines, École des sciences de la gestion
- Frédéric Fournier Département de didactique, Faculté des sciences de l'éducation
- Thérèse St-Gelais Département d'histoire de l'art, Faculté des arts
- Pierre P. Tremblay Département de science politique, Faculté de science politique et de droit



La dévalorisation de la tâche d'enseignement

Ce texte est la retranscription d'une communication livrée à l'occasion d'un Forum sur l'enseignement universitaire organisé par la FQPPU, consacrée à *La valorisation de la tâche d'enseignement*.

// MICHÈLE NEVERT, Présidente

Il nous faudrait parler de la valorisation de la tâche d'enseignement : mais il n'y a pas de valorisation de la tâche d'enseignement. C'est d'autant plus paradoxal, que l'enseignement est ce qui conduit l'individu à vouloir occuper la profession d'universitaire. On choisit et on devient professeur d'université, mais pas chercheur d'université. Cette appellation n'existe pas. Ce qui existe, c'est « *assistant de recherche professionnel* », « *chercheur* » (au CNRS, par exemple), mais pas « *chercheur d'université* ». C'est dans la tâche, dans la fonction, mais on est et on reste *professeure, professeur d'université*...

En entrant à l'université, le nouveau, la nouvelle professeure n'obtient pas un dégrèvement (deux selon les universités) pour l'aider à monter ses cours, à les préparer. S'il ou elle reçoit en partant un ou deux dégrèvements, c'est pour lancer sa recherche. Personne ne dit jamais, ne propose jamais : « *voici un dégrèvement pour aider au démarrage de votre enseignement* », alors que dans les faits *enseigner, c'est le plus difficile, le plus réellement stressant; la responsabilité la plus lourde à porter*...

Personne ne reçoit non plus de dégrèvement pour monter un nouveau cours ! Et si le sabbatique sert parfois (ou souvent) à ça, c'est en cachette, en surplus. Le projet de sabbatique est obligatoirement un projet de recherche... Il reste que le problème n'est pas tant que la tâche d'enseignement ne soit pas valorisée, c'est qu'elle est dévalorisée...

La tâche d'enseignement n'est pas valorisée, elle est même dévalorisée; donc, chaque fois que l'on n'aide pas le nouveau ou la nouvelle professeure à monter ses cours; c'est-à-dire systématiquement; et elle est dévalorisée chaque fois que l'on n'accepte pas que le sabbatique serve à monter de nouveaux cours, tout au moins « *ne serve pas qu'à* » monter de nouveaux cours; c'est-à-dire tout aussi systématiquement.

La tâche d'enseignement n'est pas valorisée, elle est même dévalorisée chaque fois

que l'on accepte qu'un individu déclaré « *professeur* » détient ce statut et ce titre de « *professeur* » sans pour autant enseigner; c'est-à-dire trop souvent même si ce n'est que quelquefois...

La tâche d'enseignement n'est pas valorisée, elle est même dévalorisée lorsque les administrations augmentent impunément le nombre d'étudiantes, étudiants dans les salles de cours, lorsqu'elles se désintéressent de ce qu'est ou devrait être la taille maximale d'un groupe-cours pour que la diffusion du savoir s'effectue dans les conditions adéquates; c'est-à-dire le plus souvent.

Elle est dévalorisée chaque fois que l'on va demander à quelqu'un de donner un cours à la dernière minute; c'est-à-dire beaucoup trop souvent lorsque l'on se tourne vers les chargées, chargés de cours... Elle est dévalorisée chaque fois qu'on impose à une, un professeur de dispenser un cours qui ne correspond pas à son champ d'intérêt et d'expertise; c'est-à-dire encore quelquefois.

La tâche d'enseignement est dévalorisée chaque fois que les conditions matérielles qui l'accompagnent sont insuffisantes; chaque fois que les conditions de l'enseignement sont établies au minimum au lieu du maximum; c'est-à-dire – et depuis des années – quasiment en permanence !

Elle est dévalorisée chaque fois que les professeures, professeurs comprennent que la survie matérielle de leurs étudiantes et étudiants reposent entièrement dans leurs mains et qu'il leur faut donc aller chercher des subventions pour pallier le manque de bourses; pour assumer en quelque sorte les responsabilités que n'assume pas le gouvernement.

Elle est dévalorisée chaque fois que ceux qui nous gouvernent, nous administrent et nous injectent leurs dollars sous forme de contrats, cherchent à nous imposer l'alignement de nos programmes et de notre façon de penser sur ce qu'ils déterminent, eux, comme étant les besoins de la société.

Elle est dévalorisée chaque fois que l'administration est incapable de comprendre que la seule évaluation pertinente et efficace de cette tâche est celle qui s'effectue, en classe, à la 3^e ou à la 4^e semaine de cours. La tâche d'enseignement est dévalorisée encore chaque fois qu'un département refuse de recommander la titularisation d'un collègue qui la met en avant comme un choix de carrière irréductible; chaque fois même qu'une, qu'un professeur lui-même craint de lui avoir attribué une pondération trop importante.

Elle est dévalorisée chaque fois qu'on engage un nouveau, une nouvelle professeure qui vient de passer 2 ans en post-doc, parfois 4 (il arrive même 6 à présent) et qu'il ou elle ne comprend pas pourquoi tout à coup il ou elle ne peut plus faire ce qu'il ou elle veut; que son temps – dit-il ou dit-elle agacée – est tout à coup grugé par des tas de choses, et qu'il ou elle ne comprend pas qu'il ou elle a un compte à rendre; celui du savoir à remettre et à partager.

Elle est dévalorisée chaque fois que des étudiantes, étudiants veulent un diplôme le plus rapidement possible en faisant le moins d'effort possible.

Et elle est dévalorisée aussi, la tâche d'enseignement, chaque fois qu'un professeur ne respecte pas la juste distance entre lui ou elle et un ou une étudiante, qu'il « *confond relation pédagogique et relation sexuelle* »; chaque fois qu'un professeur « *en position de pouvoir et d'autorité morale détourne cette autorité à son profit* ». Chaque fois qu'il y a « *faillite de l'autorité morale du professeur* ». (Yvon Rivard, *Aimer, enseigner*, Boréal. Prix du Gouverneur général, 2013).

Mais peut-être que tout n'est pas perdu... Car tout à coup elle reprend toute sa place, la tâche d'enseignement. Elle est soudain immensément valorisée, pleinement valorisée, et elle redevient même la plus belle des composantes de la tâche de professeur d'université, lorsque les professeures, professeurs descendent dans la rue et marchent aux côtés de leurs étudiantes, étudiants; qu'ils scandent les mêmes slogans et que, ce faisant, chacun aide l'autre à se tenir debout. □

Qui aime ? Qui enseigne ?

// MARTINE DELVAUX – Département d'études littéraires

Disons que l'histoire débute ainsi. L'étudiante a dix-huit ans. Elle suit un cours de théorie littéraire. Elle est assise au milieu de la salle de classe. Devant, il y a un homme. Il est brun et très grand. Il n'est pas beau mais il a du style, le genre de celui qui s'en fout mais qui s'assure de toujours porter le même genre de vêtements, quelque chose comme un uniforme. Il est reconnu comme étant la star du département, le jeune prodige qui sait tout faire, de la théorie et des romans, qui éblouit avec son savoir et son humour, et aussi cette manière qu'il a, nonchalante, qui transparait dans ses mouvements et se traduit dans son enseignement. Pendant la pose, il descend au café avec les étudiants. Il les écoute, leur donne des conseils, sur quoi lire et comment être, en buvant un jus de fruits. Il est juste assez excentrique pour être charmant.

Il commence chaque séance de cours en distribuant des dépliants d'Amnistie internationale et en faisant circuler des romans. Il parle de littérature avec passion. Quand il écrit au tableau noir, il ne fait pas attention à la largeur du tableau et finit la phrase qu'il a commencée sur l'ardoise directement sur le mur. Il fait son spectacle devant cinquante paires d'yeux ouverts tous plus grands les uns que les autres. L'étudiante le fixe, curieuse, intriguée, un peu sidérée.

Elle ne sait plus qui, de lui ou d'elle, a commencé cet échange, mais elle sait qu'à un moment donné, leurs regards se sont croisés et se sont arrêtés l'un sur l'autre un peu trop longtemps, avec un peu trop d'insistance. Bientôt, il lui suggère de passer le soir à son bureau. Elle est flattée.

La première fois, elle ne sait plus pourquoi, mais il lui sort un livre. Rien n'est souligné, les coins ne sont pas écornés. Elle remarque qu'il fait une liste des pages importantes à la toute fin du livre. De cette fois-là, elle se souvient qu'il a parlé longtemps, et surtout de lui, pour raconter sa vie et présenter ses diverses publications. Elle se souvient l'avoir trouvé légèrement arrogant, soudainement, et un peu ennuyant, et pourtant elle est revenue, curieuse, intriguée, émue... émue parce que dans l'impression qu'elle avait été élue. Le bureau a cédé la place à un restaurant, puis à un autre où il commandait du thé à la menthe en soulignant, bien sûr, en jouant Freud, le jeu de mot qu'il venait de faire : du thé à l'amante. Elle l'envoie sur les roses, se moque un peu de lui, mais pas trop parce qu'il l'intimide, qu'au fond elle ne sait plus si elle doit trouver ça séduisant, inquiétant ou rigolo.

Il ne lui parle plus seulement de lui, désormais, il se met à discourir sur elle, lui dit comment il la voit, ce qu'il pressent, comme s'il la connaissait vraiment. Souvent, maintenant, elle baisse les yeux devant lui en rougissant. Un jour, il l'attrape et l'embrasse dans son bureau. Elle ne sait pas comment il en est arrivé là. Elle ne se souvient pas d'avoir fait, elle, les premiers pas. De ce baiser, elle ne tire pas de plaisir, comme choquée de sentir sous ses mains le corps d'un homme plus âgé. Plus tard, il l'embrassera encore, puis, rapidement, proposera de pousser l'initiation plus loin, le lit comme une extension du tableau noir. Elle refusera, de crainte de le décevoir. Elle refusera, malgré la crainte de le décevoir.

Il parle souvent de sexualité, il en parle avec cette aisance des hommes d'expérience. Et elle a beau sortir son sarcasme et son ironie pour tenter de le remettre à sa place, toujours, il réussit à dévier. Il est habile, adroit. Il a de l'expérience. Elle a dix-huit ans, il en a quarante. Il est marié, il a deux enfants, le milieu est petit, elle croise son épouse lors de conférences et de lancements. Elle n'est pas la seule, mais elle ne le sait pas encore. Elle le comprendra plus tard, en le voyant avec ses doctorantes, les corps trop proches, une main déposée sur le bras trop longtemps. Elle comprendra que les élues étaient nombreuses et que ça continue. Avec le temps, elle finira par comprendre, aussi, que le grand écrivain, le grand penseur n'était pas



aussi grand qu'elle le croyait quand elle avait dix-huit ans. Elle le croisera régulièrement, au fil des années, et à chaque fois, il reprendra le flirt, émettra un commentaire lascif, tendra à nouveau la perche pour tenter de raviver la petite flamme avec laquelle il a déjà joué, niant à chaque fois qu'elle est devenue sa collègue.

Cette histoire, elle s'en souvient encore aujourd'hui, en détails, et elle s'en souviendra sans doute toute sa vie. Elle l'a mis dans le tiroir des premières amours et des premiers troubles. Elle se dit qu'elle a eu la chance de ne pas en être sortie meurtrie, de n'avoir succombé ni à lui, ni à la douleur de ne jamais vraiment l'avoir eu. Mais ce qu'elle sait, ce qu'elle porte, c'est le souvenir de s'être fait avoir, de s'être laissée croire que cette histoire, d'une manière ou d'une autre, pouvait être vraie.

Quand elle la raconte aujourd'hui, l'histoire se double d'un écho, se change en rumeur sourde. C'est une histoire des millions de fois racontées, une affaire des plus banales, un cliché ultra usé. Une scène tant de fois racontées qu'on ne sait plus quels mots choisir pour la dire. Une scène si commune que l'université ne la voit plus. On se bouche les oreilles et les yeux, on ferme les portes, on éteint les lumières. C'est une scène bâillonnée.

* * *

Relation amoureuse entre un professeur et une étudiante, rapports sexuels, flirt, rapprochement, intimité, amitié, complicité, identification, collaboration, transfert, manipulation, abus de pouvoir, harcèlement, emprise, violence.

L'anglais, ici, est utile. Il permet de tout ramener à l'équation la plus simple en éliminant même le facteur du genre: *teacher-student sex*. Mais comme l'indique Tania Modleski, la norme implique un homme en position de supériorité et une femme en position de subordonnée, et le plus souvent, elle implique un abus de pouvoir. Mais personne ne veut parler de la norme, dit Modleski. L'histoire qu'on veut entendre, c'est celle du couple exceptionnel, celui dont les partenaires se sont trouvés et *vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants*. Ça arrive souvent, clame-t-on, et ça marche! Parce qu'il y a eu la relation de Martin Heidegger et Hannah Arendt, ou parce qu'on connaît tel professeur et telle étudiante, on refuse de prendre position. L'exception empêche de penser la norme (le trope) et la règle. Pourtant, le bonheur, dans ces cas, reste bien une exception. La norme, c'est le malheur. Comme l'écrit Yvon Rivard dans *Aimer, enseigner* :

Les histoires d'amour exceptionnelles [...] ne sauraient justifier la « professionnalisation » du désir à des fins pédagogiques ou pseudo-révolutionnaires ni surtout faire oublier ces autres histoires d'amour, moins spectaculaires et aussi difficiles, qui unissent chastement professeurs et élèves dans le désir de découvrir ce qu'ils sont et ce qui est, ce qui les réunit en dehors

d'eux-mêmes dans la vérité d'un « ça » irréductible à la seule pulsion sexuelle. (167-8)

On répondra souvent, aussi, que les rapports de pouvoir sont partout en société, et qu'en tant que féministes, nous sommes bien placées pour le savoir. Qu'aucune relation amoureuse (même égalitaire en termes de statut, de classe ou d'âge, même homosexuelle) n'en est dépourvue, et que dans cette perspective, le rapport professeur-étudiante n'est pas pire qu'un autre rapport.

Mais c'est justement là que le bât blesse. Ce rapport-là est pire parce qu'il intensifie le rapport de pouvoir. Le professeur supervise, corrige, évalue, fait partie du milieu dont l'étudiante elle-même fait partie en *tant qu'étudiante* et dont elle souhaite (dans bien des cas) faire partie à l'avenir comme chercheure, professeure. Le professeur fournit les contrats, ouvre la porte aux équipes et aux centres de recherche, facilite l'intégration dans des activités de colloques et de publications. Il siège aux comités d'attributions de bourses, à l'interne et à l'externe, dans les comités de rédaction de revues et de maisons d'édition. Il fait partie de comités d'embauche. Il représente tout ce que l'étudiante court le risque de perdre si elle se défile, résiste, s'oppose, refuse, dénonce...

Dans le mythe de l'exception, on parle de consentement : le couple est formé de deux adultes majeurs et vaccinés, des adultes *consentants*. Mais dans ce contexte, peut-on vraiment parler de consentement? Le consentement est-il même possible? (Je maintiens qu'on *peut* poser la question sans retirer son agentivité à l'étudiante – ce qui est l'argument donné par les détracteurs des opposants aux relations intimes professeur-étudiante, comme si on devenait paternaliste envers l'étudiante.) C'est le contexte même qui annule, en quelque sorte, le consentement. Les menaces implicites (de représailles, d'accusation, d'isolement), le silence ambiant, le *statu quo* universitaire, mais aussi les avances faites à demi-mot, les insinuations, les regards, les messages ambigus, l'entre-les-lignes et le sous-texte qui accompagne tout (à quoi il faut maintenant ajouter l'interface des réseaux sociaux, *no man's land* entre le public et le privé, les « j'aime » qu'on clique et autres semi-proximités en apparence anodines)... En somme, tout ce qui relève du flirt et qui demande à être interprété (puisque le message n'est pas clair); une façon de faire qui amène l'étudiante à douter de ce qu'elle comprend et qui la force dans un mutisme : on imagine mal une étudiante demander clairement à son professeur s'il est en train de la draguer...

Voilà ce qui met la table pour l'absence de consentement. On pourrait dire qu'en quelque sorte, le non-consentement, dans cette histoire, c'est le plancher.

Et on en fera porter l'odieux à l'étudiante. Comme dans toute bonne culture du viol, on l'accusera de l'avoir cherché, d'avoir usé de ses attributs pour séduire ou de vouloir profiter d'une proximité

amoureuse pour avancer. Argument aux relents de pédophilie où ce sont les enfants qui sont accusés de séduire les adultes. Et aussi, reconduction de la figure de la vamp. Dans les lieux officiels, dans l'administration, on met en garde contre la paranoïa, l'exagération, le malentendu dont la responsabilité incombe généralement à celle sur qui les gestes (les regards, les demandes, les insinuations) sont tombés. À la manière de *Oleanna* de David Mamet où il devient impossible, au fil du dialogue entre le professeur et l'étudiante, de savoir qui dit vrai.

Reste toutefois un passage de cette pièce de théâtre qui résonne avec mes propos aujourd'hui. C'est Oleanna qui s'adresse à son professeur:

Savez-vous pourquoi vous avez travaillé? Le Pouvoir. Pour le pouvoir. Vous comprenez? Et vous vous asseyez là, et vous me racontez des histoires. Sur votre maison, sur les écoles privées, et sur vos privilèges, et sur les droits que cela vous donne. D'acheter, de dépenser, d'ironiser, de convoquer les gens. Toutes vos petites histoires. Votre culpabilité minable, tout, tout vient de vos privilèges; et vous ne voulez pas le savoir. Vous fermez les yeux. (51)

C'est une question de pouvoir, oui, et de privilèges – au pluriel, comme l'écrit Mamet. D'intersection des privilèges.

L'université ne fonctionne pas en vase clos. Elle est branchée sur le monde, assise en pleine ville, au cœur de la société dont elle forme les citoyens qui en même temps la forment. Elle fait partie de cette culture où disparaissent des centaines de femmes amérindiennes sans qu'on ne dise quoi que ce soit. Cette culture où les femmes meurent aux mains de leurs ex-conjoints, où les voix masculinistes et anti-féministes se dressent pour banaliser, sans cesse, la violence contre les femmes et le sexisme ambiant. Une culture où les étudiantes seront victimes, sur les campus universitaires, de sexisme, d'intimidation et de violence. Les professeurs en donnent un bel exemple. Si ça leur est permis à eux, on ne voit pas pourquoi aux autres ce serait interdit.

Mais on accusera les féministes, l'enfer du politically correct, le puritanisme nord-américain. On accusera tout, sauf les responsables: ceux qui continuent à voir l'université comme leur terrain de jeu, et les étudiantes comme leurs jouets. « *Ce n'est pas facile d'être professeur* », dit l'un d'eux, « *il y a tellement de belles filles autour!* »

Le site *www.Goodreads* compte plus de deux mille titres de romans ayant pour trame principale une histoire amoureuse entre un professeur et une étudiante. Parmi ceux-ci, des centaines de romances (écrites par des femmes) et quelques titres littéraires plus sérieux, signés par des hommes. Ce sont les histoires qui font que le rapport sexuel, amoureux entre un prof et une étudiante continue à faire frémir de plaisir, parce qu'on a intégré ce scénario comme faisant partie du mythe de l'éducation universitaire. On est coincé entre le rapport sexuel/séducteur/amoureux cheap, digne des romans Harlequin les plus banals, et la grande histoire d'amour, l'étalon romantique qui se décline sur tous les modes, y compris universitaire. L'histoire interdite, clandestine, transgressive entre un professeur et son étudiante renvoie aux différences de classes style *Love Story*, aux conflits culturels style *West Side Story*, aux luttes de pouvoir comme dans *Roméo et Juliette*. Mais surtout, elle renvoie à cette hiérarchie économique liée au savoir et au goût, cette distinction que

représente le professeur et qu'il promet à l'étudiante comme dans *My Fair Lady*.

L'amour universitaire n'a pas seulement à voir avec un interdit horizontal – « *deux anciennes maisons réputées d'égale dignité dans la belle Véronne* »... Il a à voir avec un interdit vertical : le professeur donne l'impression de tirer l'étudiante vers le haut, le savoir et l'argent, alors que dans les faits, il la laisse là où elle est. Parce que ce qu'il aime, justement, c'est ce pouvoir. Le pouvoir de l'argent, de la culture, du savoir, le pouvoir aussi des mots, comme ceux qui sortent de la bouche de Tchéky K., le professeur de littérature dans le roman autofictif de Marie-Sissi Labrèche, ancienne étudiante à la maîtrise en création littéraire, ici, à l'UQAM. Les mots d'un écrivain de 57 ans qui lance des invitations quand il en a envie :

Ah! Je suis lessivé! Veux-tu venir prendre une bière avec moi, Émilie-Kiki? Ah! J'ai faim! Veux-tu qu'on aille manger, Émilie-Kiki? Ah! J'ai trop travaillé! Veux-tu qu'on aille au cinéma, Émilie-Kiki? [...] Et je me dépêchais de finir les chapitres de mon essai pour le rencontrer, une heure dans son bureau à parler de lui [...] il était son sujet de discussion préféré et il avait trouvé l'auditrice rêvée. (19)

Les mots d'un homme qui analyse la relation (« *j'ai l'impression que c'est de l'inceste* ») tout en l'organisant, qui la déconstruit tout en la maintenant. « *Une fois qu'il a éjaculé sur mes seins, sur mon ventre, dans ma brèche ou dans ma bouche à coup de jets spectaculaires, on s'assoit dans le lit et on parle de théories littéraires* » (49).

Qu'est-ce qui est vulgaire, ici, demande Yvon Rivard, le fait que la vie de l'étudiante soit devenue un film-porno, ou les discours du professeur qui l'a dénudée? Que fait Labrèche sinon de montrer ce que ça veut dire quand un professeur baise son étudiante?

On en parle, on raconte ces histoires sans arrêt, dans les couloirs de l'université. Mais sait-on vraiment ce que ça signifie? Est-on vraiment capable de le voir? « *Je ne peux pas parler de ma relation avec mon prof de littérature, c'est une histoire cachée, un livre caché* » (62), écrit Labrèche. Douce vengeance que celle de l'étudiante devenue écrivain et qui publie, dans un milieu qui tient dans la paume d'une main, une auto-fiction où elle décrit comment son professeur-écrivain la baisait. Elle écrit un roman à clé, et ce roman à clé révèle l'autre histoire qu'écrivent ces histoires de professeurs qui couchent avec leurs étudiantes : celle de la rumeur qui occupe les esprits curieux de savoir qui couche avec qui. Quel savoir est transmis quand l'université prend l'allure d'un journal à potins où on suit les mouvements de ses stars? Parce que coucher avec les étudiantes, c'est aussi une façon de se hisser dans le firmament des vedettes. La people-isation universitaire en passe aussi par le lit.

Le professeur est « *professeur de désir* », comme l'écrit Yvon Rivard, dans une « *recherche subventionnée de plaisirs* » (31).

Rivard est un des seuls à avoir osé aborder, ici, la question des rapports professeurs-étudiantes. Dans son essai, il s'entoure de philosophes et d'écrivains pour tenter de penser ce qui se produit pendant une telle transgression, ce qui dérape par rapport à la transmission du savoir, et en quoi ça concerne la peur terrible, chez le professeur, de mourir. S'accrocher à soi en s'accrochant à l'autre.



Survivre au prix de l'autre vie. Rivard établit un trait d'union entre les prédateurs sexuels et les fossoyeurs intellectuels, mais ce qu'il pointe aussi, c'est la difficulté, pour le professeur, de tenir ce rôle, de le porter, de le défendre, ce qui veut dire (comme pour le parent devant l'enfant) de marquer une limite, de protéger une hiérarchie bienveillante à l'égard de l'étudiante. De donner, toujours, au lieu de prendre.

Rivard défend la littérature, y trouve la possibilité d'être humain. Il pose sur le lit universitaire, et certains collègues qui en ont profité, le regard du diagnostic compassionnel. Il abstrait la scène. Il *philosophise* à partir d'elle. Mais ce qu'il ne dit pas, ce sur quoi il fait l'impasse - même si ça traverse son essai étant donné les exemples qu'il puise chez Coetzee, Roth, et Labrèche) - c'est la question du sexe. Du vrai sexe. Une des phrases les plus parlantes qu'il cite est celle-ci, de Marie-Sissi Labrèche : « *J'ai vingt-six ans et je baise avec mon prof de littérature* ». Cette phrase est le leitmotiv du roman, un rappel incessant du décalage et du poids du professeur qui pèse sur elle, comment il a fait d'elle une brèche, c'est-à-dire un trou, un vide à colmater en le remplissant de lui-même. Le roman de Labrèche n'a pas suscité de débat de société, souligne Rivard, comme *Le déclin de l'empire américain* ne l'avait pas fait non plus. L'histoire est trop connue, elle est banale, et devant elle, on s'identifie, à tous les coups, au détenteur du pouvoir.

« *Quelle différence entre un chef d'État qui pille son propre pays, les politiciens qui sont à la solde des multinationales, un courtier qui vole ses clients et un professeur qui profite de ses élèves ?* » demande Rivard. Ce que Rivard ne dit pas mais qu'il laisse entendre par le choix de ses textes littéraires, c'est que les élèves en question sont le plus souvent des femmes et des étudiantes aux études supérieures. Ce sont elles qu'ils reçoivent dans des bureaux aux portes fermées et dans la semi-obscrité. Elles qu'ils enjoignent à prendre un verre, manger au resto, assister à une pièce de théâtre ou à un concert. Elles qu'ils baisent dans leur petit appartement ou dans une chambre d'hôtel pendant que leur épouse est à la maison et s'occupe des enfants. Elles dont ils supervisent le travail, à qui ils donnent des contrats de correction ou de recherche, avec qui ils organisent des colloques. Elles qui sont potentiellement leurs futures collègues.

Mais ce faisant, est-ce que ce n'est justement pas ce qu'ils leur interdisent - de devenir leurs collègues? Certaines vont finir par abandonner leurs études (celles à qui on a promis la lune, qu'on a remplies, vidées, abandonnées, celles à qui on a fait un enfant qu'on n'a pas reconnu). D'autres vont poursuivre les joues rouges et en frôlant les murs. D'autres encore vont subir une dépression. D'autres enfin vont devenir enrégées et vont fuir, quitter cette université, la désinvestir. Quitter ce *no man's land* où tout est permis puisque rien n'est interdit. Abandonner cette université qui ainsi restera ce qu'elle a toujours été : *un boys club*. □

Références

David Mamet, *Oleanna*, Arles, Actes sud papiers, 1994.

Tania Modleski, « Breaking Silence, Or an Old Wives' Tale: Sexual Harassment and the Legitimation Crisis, » *Discourse: Journal for Theoretical Studies in Media and Culture*: Vol. 16: Iss. 1, 1994.

Yvon Rivard, *Aimer, enseigner*, Montréal, Boréal, 2013.

COMPLICITÉS SEXISTES

Cher collègue, cher ami,

Cette rentrée annonce de nouvelles cohortes étudiantes, comme chaque année. Et pourtant certaines choses ne changent pas tellement, ou pas assez. D'année en année, certains commentaires, gestes inappropriés, oscillant entre le harcèlement et l'agression, se répètent et bien que nous soyons souvent informés, voire témoins de leur existence, nous ne disons rien, nous ne faisons rien.

En effet, combien d'entre nous n'ont jamais échangé de sourire complice avec un collègue professeur commentant, comparant, évaluant les corps d'étudiantes ou postulant leur disponibilité sexuelle? Et pour ceux d'entre nous que ces commentaires ne font pas sourire, combien sommes-nous à n'avoir tout simplement rien dit?

Lorsqu'un collègue profite de son statut pour s'imposer aux fêtes étudiantes, s'imposer aux étudiantes, jusqu'à les harceler et les agresser, nous semblons tout aussi nombreux à garder le silence, soit parce que l'évitement est plus facile ou que la solidarité masculine compte avant tout, soit parce que nous avons déjà commis ces actes? Combien seront les prochains à les commettre?

Lorsqu'un collègue confie ses faits d'armes ou son projet de coucher avec telle ou telle étudiante, pourquoi respecter ce manque de respect qui porte atteinte à la fois à l'étudiante, aux étudiantes, aux femmes, aux hommes, à nos collègues, à notre métier et à notre institution?

Peut-être tentons-nous de faire pleurer (de rire?) nos collègues lorsque nous affirmons que nous nous sentons menacés par la beauté séductrice des étudiantes? Réalisons-nous le sexisme infini de cette pirouette qui nie nos privilèges et pouvoirs cumulés?

À l'UQAM et ailleurs, le sexisme fait partie de notre quotidien et certains de nos gestes, ne serait-ce que notre culture du silence, y contribuent. Mais vous savez déjà tout cela, alors pourquoi un tel refus de nommer les choses, de les dénoncer? Pourquoi cette loi du silence? Pourquoi regarder ailleurs? Pourquoi une telle démission politique?

Combien de voix sommes-nous prêts à étouffer au nom de notre confort et de nos privilèges?

À l'UQAM, sexisme et abus de pouvoir, c'est tolérance ZÉRO!

Cette lettre fait suite à la mobilisation d'enseignant-e-s et employé-e-s choqué-e-s par les comportements sexistes et de harcèlement à l'UQAM et dans l'enseignement supérieur : les médias, notamment, attestent de la permanence de ces pratiques et montrent l'urgence d'initiatives qui partout émergent pour contrer cette culture du silence à l'université.

Des professeurs du Collectif opposé au sexisme à l'UQAM

Pour plus d'informations et nous contacter :
<http://antisexisme-uqam.org/> - Twitter : @antisexismeUQAM

Nous publions, à la demande des vice-doyens aux Études, une lettre adressée au Comité exécutif du SPUQ concernant leurs conditions de travail. Cette lettre a été acheminée par courriel le vendredi 25 avril en fin de journée, deux jours ouvrables donc avant la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale destinée à l'adoption du projet de renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs. En les circonstances, il était impossible de tenir une rencontre avec les signataires de la lettre. À noter que le Comité exécutif du SPUQ a lancé une invitation aux vice-doyennes, vice-doyens aux études pour une rencontre de discussion au courant du mois d'octobre.

Lettre à l'exécutif du SPUQ des vice-doyennes, vice-doyens aux Études

25 avril 2014

Chers collègues,

La question des conditions de travail des vice-doyens a fait l'objet de nombreuses discussions au cours des dernières années, notamment autour des années 2010 et 2011. Nos prédécesseurs en avaient fait état par exemple dans le *SPUQ-Info* du 27 avril 2011. L'exercice de réflexion qui est actuellement en cours concernant le projet de renouvellement de la convention collective est certainement un moment opportun pour reprendre le fil de cette conversation. En fait, la question est ancienne : on peut en retracer l'origine jusqu'au moment de l'implantation des facultés, il y a maintenant une quinzaine d'années. Mais comme ce débat n'interpelle directement qu'un tout petit nombre de professeurs, on comprend qu'il n'ait pas été largement diffusé. Reconnaissons d'entrée de jeu que, pour les mille ou mille deux cents professeurs du SPUQ, le sort des quatorze collègues qui occupent des fonctions de vice-doyens n'est pas et ne saurait être un enjeu collectif prioritaire. Voire : le rôle des vice-doyens est si peu connu qu'il en est presque perçu comme mystérieux, même par ceux qui sont appelés à les côtoyer dans les comités. Qui sait, par exemple, que le vice-doyen aux études a la responsabilité du processus de création et d'évaluation de programmes, du recrutement d'étudiants, de la gestion des cours facultaires, de l'évaluation des enseignements, des comités de discipline et d'infraction, de la supervision des soutenances de thèses, du développement des relations avec les partenaires d'échange ? Et la liste n'est pas complète... Mais même si elle ne concerne que peu de professeurs, la question du rôle des vice-doyens n'est pourtant pas insignifiante : elle touche après tout à quantité de rouages sensibles

de la vaste machine uqamienne dont nous dépendons tous, et mérite au moins un instant d'attention dans le processus de réflexion sur le projet de convention collective. Dans une telle discussion, on conviendra que c'est d'abord aux vice-doyens eux-mêmes, qui ont une connaissance de première main de la matière, qu'il incombe d'alerter l'ensemble de la communauté et d'apporter les précisions factuelles nécessaires. Nous regrettons toutefois que l'exécutif du SPUQ n'ait pas pris l'initiative de nous consulter; nous le déplorons d'autant plus que le projet soumis à la réflexion dans le document du 24 février 2014, bien que positif par certains points, ne nous paraît pas globalement viable en ce qui a trait aux articles relatifs à la fonction de vice-doyen. Les vice-doyens aux études ont donc choisi de s'adresser à vous par la présente lettre, dans l'espoir de faire avancer le débat et d'offrir une critique constructive du projet. Se joignent aux signataires quelques-uns de nos collègues qui se sont, dans un passé récent, acquittés d'un mandat de vice-doyen aux études.

Mise en contexte

Si l'on en juge par la manière dont il est encore décrit dans la convention actuellement en vigueur, le poste de vice-doyen a de toute évidence été imaginé au départ comme un service à la collectivité dont la visée était étroitement circonscrite. On voyait le vice-doyen, par rapport au doyen, un peu comme l'adjoint d'un directeur de module. Un tel poste, assorti de deux dégrèvements, n'était vraisemblablement pas perçu comme devant détourner de manière significative son titulaire de sa mission d'enseignement et de recherche. On

pouvait penser, en somme, qu'il s'agissait d'un mandat de service à temps partiel. D'emblée, admettons que cette vision du service à la collectivité, déjà très optimiste en ce qui a trait aux directions académiques ordinaires, péchait par manque de réalisme dès lors qu'on voulait confier aux vice-doyens un mandat de gestion englobant l'ensemble d'une faculté. Comme on pouvait s'y attendre, l'intention n'a jamais correspondu à la réalité – sinon peut-être dans la phase préliminaire de la facultarisation, et encore seulement dans les plus petites facultés. Dès les premières années de la décennie deux mille, plusieurs vice-doyens aux études ont exprimé de manière répétée que l'ampleur de leur tâche était sans rapport avec les conditions de travail définies dans la convention collective. La discussion tournait alors principalement autour du nombre de dégrèvements, notamment à la Faculté des sciences humaines (qui est la deuxième par les effectifs et par le nombre de départements). De manière unanime, les professeurs qui se sont succédé dans le poste de vice-doyen aux études de cette faculté ont estimé avoir besoin de quatre dégrèvements pour s'acquitter de leurs fonctions. Or, le vice-doyen aux études de l'École des sciences de la gestion est le seul à se voir reconnaître quatre dégrèvements dans la convention collective; tous les autres n'en ont que deux, sans égard à la taille de la faculté. Cette tension depuis quelques années s'est résorbée en partie par l'octroi de dégrèvements discrétionnaires par la Direction – situation qu'on imagine temporaire et qui demande à être régularisée dans le texte de la convention. Un irritant toutefois demeure et persiste : la convention collective impose à tout professeur l'obligation d'enseigner trois crédits par année, sauf dans certains cas explicitement prévus. Les vice-doyens qui



ont eu recours à un quatrième dégrèvement se sont donc trouvés dans une situation irrégulière par rapport à la convention collective et par là même se sont trouvés exposés à quantité de tracasseries qui ne servent en rien la communauté et ne font que rebuter des personnes qui portent un fardeau déjà bien lourd.

Une proposition pertinente : l'évaluation du vice-doyen par un comité modifié

Le projet de convention du 24 février 2014 met de l'avant un certain nombre d'innovations dans les articles qui touchent les vice-doyens. Certaines de ces propositions sont bienvenues. C'est le cas notamment de celle qui figure à l'article 11.07 b concernant la composition du comité d'évaluation. On y propose en effet d'ajouter au comité d'évaluation jusqu'à trois professeurs provenant d'autres départements et ayant exercé des fonctions de direction. Il y a là la reconnaissance d'une réalité, à savoir que l'activité du vice-doyen ne se situe pas dans le cadre de son département d'attache, et que par ailleurs la recherche et l'enseignement ne constituent au mieux qu'une part restreinte de son dossier d'évaluation. Un comité d'évaluation ordinaire est tout simplement mal placé pour juger d'un tel dossier; a fortiori, on peut en dire autant de l'assemblée départementale. Si l'on voulait aller jusqu'au bout de la logique de cette proposition, c'est le conseil académique que l'on pourrait rendre responsable de l'évaluation d'un vice-doyen (du moins pendant la durée de ses fonctions), puisque son travail intéresse la faculté entière.

La question des dégrèvements

Le nouvel article 10.28 introduit une notion de modulation de la tâche du vice-doyen en fonction de la taille de la faculté. L'idée sous-jacente est raisonnable en soi, et reflète la réalité diverse des facultés. L'application qui en est faite à la situation des vice-doyens aux études nous paraît toutefois hautement discutable. Chose fort étrange dans un projet syndical, il y a ici une proposition unilatérale de recul sur un acquis, soit le quatrième dégrèvement du vice-doyen aux études de l'École des

sciences de la gestion. Veut-on en faire une question de principe? Dans ce cas, il faudrait s'interroger sur toutes les autres fonctions pour lesquelles la convention prévoit quatre dégrèvements. Ce débat n'aurait pas de sens. Il va de soi que l'enseignement est au cœur de la mission de l'université, et au cœur de la tâche professorale. Mais il va de soi aussi que certaines responsabilités administratives lourdes, confiées à un très petit nombre de professeurs, exigent une disponibilité totale pendant la durée du mandat où elles s'exercent. Il ne nous semble pas que ce soit le cas de tous les vice-doyens. Mais dans l'état actuel des choses, il nous paraît bien établi par l'expérience que le vice-doyen aux études de l'ESG et celui de la Faculté des sciences humaines ont besoin de quatre dégrèvements, et les autres de trois. Le projet apportait certes une autre idée, intéressante en apparence, soit celle d'adjoints professionnels ou professoraux. Il faut peut-être ici raisonner de manière tactique. Un adjoint professionnel représente environ huit fois le coût d'un dégrèvement : c'est dire qu'une telle revendication a si peu de chances de succès qu'elle perd toute valeur de solution concrète, et n'est au mieux qu'un outil de négociation. Quant à l'adjoint professoral, on peut y voir une piste plus prometteuse. Toutefois, il est déjà très difficile d'intéresser des professeurs à la fonction de vice-doyen aux études, dont le « prestige » n'a guère de valeur attractive... Dès lors, qui voudra être l'adjoint du vice-doyen? Si cette piste mène quelque part, il nous semble que ce serait plutôt à la notion d'un troisième vice-doyen via une reconfiguration des mandats.

Procédure de nomination

L'article 1.40 du projet introduit la notion de l'élection du vice-doyen aux études par l'ensemble des professeurs de la faculté. Cette suggestion ne nous semble pas bien avisée. On comprend l'intention sous-jacente : investir le vice-doyen d'un mandat démocratique fort. Notons tout de même un paradoxe curieux : tout le reste de l'article a plutôt pour effet de diminuer considérablement la portée du rôle et des tâches confiées au vice-doyen. Pourquoi alors vouloir solenniser son élection? Notons aussi un déplacement contestable dans la

définition même du corps électoral : il ne s'agit plus que des professeurs (ou maîtres de langue, le cas échéant). Chargés de cours, étudiants, employés ne sont plus appelés à se prononcer, alors que l'actuel mode de nomination par le conseil académique leur donnait voix au chapitre, dans la mesure de leur représentation au conseil. Disons qu'un tel changement ne nous paraît ni nécessaire ni opportun. Veut-on par là donner au vice-doyen une complète indépendance par rapport au doyen? Si c'est le cas, ce souci ne nous paraît pas réaliste en pratique. Doyens et vice-doyens sont appelés à travailler en concertation étroite, pour ne pas dire quotidienne. Le facteur humain doit être pris en compte. Le doyen doit pouvoir s'entourer de collaborateurs avec lesquels il sait pouvoir travailler efficacement (tout comme fait normalement un directeur de département avec son exécutif). Le nouvel article 1.40 ne changerait pas fondamentalement ce rapport de terrain entre doyen et vice-doyen, mais en retirant un peu de latitude au doyen dans le processus de nomination, il augmente tout simplement le risque de voir s'installer des équipes de direction facultaire dysfonctionnelles. En un mot, le changement paraît inutile et malavisé, et le statu quo semble préférable.

Définition du mandat du vice-doyen

Le nouvel article 1.40 se distingue aussi du texte antérieur par la définition plus précise qui est donnée du mandat de vice-doyen. En fait, l'ancien texte ne connaissait que des vice-doyens tout court : le nouveau texte introduit officiellement la distinction de « vice-doyen aux études » et de « vice-doyen à la recherche », et traite de ces derniers dans deux articles différents (1.40 et 1.41). L'ancienne définition du poste établissait une sorte d'équation des responsabilités : sous la « responsabilité » du conseil académique, le vice-doyen « assistait » le doyen. Chose curieuse, le nouveau texte oblitère entièrement ce rapport entre doyen et vice-doyen, qui est pourtant inscrit dans l'expression même de « vice-doyen ». Pourtant, il s'agit de deux fonctions de direction au sein d'une même structure, celle de la faculté. Il n'y a aucune raison ici de chercher une indépendance des pouvoirs comparable à celle qui existe (au

moins théoriquement) entre départements et programmes. Et par ailleurs, les règlements académiques dont le vice-doyen aux études se voit donner la responsabilité particulière par le nouvel article 1.40 présupposent constamment un rapport de délégation entre doyen et vice-doyen. La principale lacune du nouveau texte, toutefois, c'est qu'elle laisse dans l'ombre des pans immenses de l'activité réelle des vice-doyens aux études, telle qu'elle s'accomplit au quotidien. Le nouveau texte mentionne les règlements 5 et 8, mais qu'en est-il du règlement 18, de la politique 14, de la politique 23? Qu'en est-il de l'exercice complexe et fondamental de la consolidation des commandes de cours, ou de la participation des vice-doyens aux études aux travaux de la sous-commission des ressources? Si l'on souhaitait formuler une liste exhaustive des tâches du vice-doyen aux études, celle-ci devrait être beaucoup plus longue et détaillée que ce qui est proposé dans le nouveau texte. Mais par ailleurs, il ne nous paraît ni nécessaire ni souhaitable d'introduire dans le texte de la

convention une énumération pointilleuse de toutes les tâches que nous accomplissons (qui peuvent de toute façon évoluer selon les circonstances). Une définition doit être souple et générale, tout en reflétant adéquatement la réalité. C'est ce que ne fait pas le nouveau texte, exagérément réducteur, mais c'est ce que faisait en revanche l'ancien. Nous proposons donc ici le maintien du statu quo. Nous y voyons un avantage supplémentaire : l'absence de distinction entre vice-doyen aux études et vice-doyen à la recherche dans l'ancien article 1.28 laissait la porte ouverte à un redéploiement des mandats (par exemple en séparant le premier cycle et les cycles supérieurs) ou même à l'ajout d'un troisième vice-doyen pour les plus grosses facultés. Il ne faudrait pas que des définitions trop rigides nous interdisent cette souplesse qui pourrait s'avérer désirable à court ou moyen terme.

Voilà l'essentiel des réflexions que nous inspire le texte du projet. Nous sommes bien

entendu disposés à en discuter de vive voix avec vous.

Cordialement,
 Benoit Bazoge, vice-doyen aux Études, École des sciences de la gestion
 Pierre Bérubé, vice-doyen aux Études, Faculté de communication
 Antonello Callimaci, futur vice-doyen aux études, École des sciences de la gestion
 Claude Felteau, ancien vice-doyen aux Études, École des sciences de la gestion
 Marthe Hurteau, vice-doyenne aux Études, Faculté des sciences de l'éducation
 Jean-Christian Pleau, vice-doyen aux Études, Faculté des arts
 Jean-Guy Prévost, vice-doyen aux Études, Faculté de science politique et droit
 Luc Reid, vice-doyen aux Études, Faculté des sciences humaines
 Normand Séguin, vice-doyen aux Études, Faculté des sciences
 Mona Trudel, ancienne vice-doyenne aux Études, Faculté des arts □

La réponse syndicale à la lettre des vice-doyennes, vice-doyens aux Études

// LOUIS MARTIN – Secrétaire général du SPUQ

Demandes...

En janvier 2011, sept vice-doyens aux études (VDE) demandaient la publication d'une lettre (*SPUQ-Info* n° 283, avril 2011) réclamant l'introduction dans la convention collective d'exceptions destinées à reconnaître leur statut particulier. Celles-ci comprenaient : une libération des tâches d'enseignement et de recherche pour se consacrer à plein temps à la *gestion*; le détachement de l'assemblée départementale; l'évaluation par le conseil facultaire et le doyen; l'alignement de la durée de leur mandat sur celui des doyennes, doyens (donc passage de 3 à 5 ans), et la majoration de la prime. Le poste de vice-doyen était dès lors présenté comme incompatible avec celui de professeure, professeur, puisque de ce point de vue il exige une disponibilité complète et un étroit arrimage avec la doyenne, le doyen et le décanat. Insistant pour dire que leur

souhait n'était pas de devenir des cadres, les VDE appuyaient alors leurs revendications sur le fait que leur mandat comporte deux volets : la « gestion académique » et la « gestion administrative ».

Or, et depuis des mois déjà, l'exécutif syndical menait des consultations auprès des groupes formant le corps professoral. Les questions touchant la spécificité, les exigences et les contraintes liées à tous les postes de responsables académiques (directions de programmes, de département, vice-doyens également) furent discutées avec les directeurs, directrices de programme et de département, les femmes professeures et les chercheurs ou créatrices, créateurs, avec les vice-doyens eux-mêmes (aux études et à la recherche/création) et débattues également dans les instances syndicales (Conseil exécutif et Conseil syndical avant l'Assemblée générale). Puis, en mai 2011, l'Assemblée générale adoptait à l'unanimité un ensemble de propositions visant à modifier la convention collective SPUQ-

UQAM dont plusieurs clarifiaient les rôles, responsabilités et conditions de travail des vice-doyennes, vice-doyens. Toutes ces propositions ont été tout naturellement intégrées au projet de renouvellement de la convention collective, puisque rien ni personne n'avait laissé entendre au Comité exécutif qu'il était légitime de reprendre les discussions. Au contraire, lors des rencontres plus récentes (2013-2014) l'immense majorité des collègues a de nouveau laissé entendre à quel point il est important de ne pas se couper des autres composantes de la tâche lorsqu'on assume un poste à responsabilités académiques.

Quelques jours avant l'adoption du projet de renouvellement de la convention collective des professeures et professeurs, le 25 avril 2014, nos collègues exerçant présentement la fonction de VDE ont fait parvenir au Comité exécutif une autre lettre. Au lieu de présenter leur point de vue à l'Assemblée générale du 30 avril 2014, les signataires ont plutôt demandé de publier leur texte dans le



SPUQ-Info, comme s'ils considéraient que nos instances syndicales ne sont pas de bons forums pour mener la discussion sur leurs rôles et responsabilités. Pour autant, affirmer que le sort de quatorze collègues vice-doyens « ne saurait être un enjeu collectif prioritaire » n'est pas une lecture juste de la situation : le 13 mars 2014, le Conseil syndical s'est prononcé à forte majorité contre un projet d'amendement de la clause 1.40 du projet syndical qui proposait que le VDE « porte les orientations définies par le décanat ». Il est clairement apparu lors du débat entourant cette demande d'amendement qu'une vice-doyenne, un vice-doyen ne peut être à la fois le porte-parole des unités de base et le mandataire de l'employeur, et que le corps professoral s'oppose à avaliser cette contradiction dans son contrat de travail. C'est précisément pour cette raison que le projet syndical demande que les vice-doyennes, vice-doyens soient élus par le corps professoral de leur faculté d'attache.

... et critiques

En plus de réitérer les arguments de 2011, les signataires de la lettre critiquent le projet syndical, jugé irréaliste, notamment en ce qui concerne l'ampleur de la tâche à

effectuer. Sur ce point précis, les deux lettres mettent en lumière que la lourdeur de la tâche des VDE est directement tributaire de la structure kafkaïenne des facultés... « il y a plus de réunions mensuelles que de jours ouvrables dans le mois (2011) »... Alors que la délocalisation des services centraux génère la création exponentielle de postes administratifs dans les facultés, la structure facultaire crée des chevauchements décisionnels (dont la fonction de VDE est emblématique), multiplie les comités, prolonge (quand elle ne bloque pas) le cheminement des dossiers à la Commission des études, inonde tout un chacun de directives, écrème les budgets des unités, justifie des dégrèvements discrétionnaires... De plus, elle place nos collègues vice-doyens en apparence de conflit d'intérêts, car, au nom de la cohérence institutionnelle, leur est dévolu un pouvoir décisionnel qui peut renverser des décisions prises par les unités de base auxquelles ils, elles appartiennent.

Comment interpréter que les signataires invoquent des raisons d'économie et de cohésion du décanat pour rejeter l'idée d'un poste électif et défendre leur lien de subordination au doyen? Comment comprendre leur demande de maintenir le flou entourant la définition de leurs mandats alors qu'ils déplorent le rôle peu connu des

VD? Comment accueillir leur suggestion de créer un troisième poste de vice-doyen dans les facultés?

Lors de sa réunion extraordinaire du 30 avril 2014, l'Assemblée générale du SPUQ a adopté une position très claire en exprimant à l'unanimité que les postes de vice-doyen sont si importants pour maintenir la collégialité qu'ils doivent être occupés par des professeurs, professeurs élus par leurs pairs, car leur rôle doit être celui de porte-parole des unités de base (*bottom-up*) plutôt que celui d'un gestionnaire subordonné à un doyen cadre membre de l'équipe de direction (*top-down*). □

BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2014-2015

Depuis 1991, le SPUQ octroie chaque année, par la Fondation de l'UQAM, des bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles et dans toutes les disciplines. Les bourses sont attribuées en priorité sur la base de l'engagement social ou communautaire (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université) ainsi que sur la base de l'excellence du dossier universitaire. La date limite pour une demande bourse est le 9 octobre 2014.

Ces bourses (au montant total de 40 000 \$) se répartissent de la façon suivante :

- 1 bourse d'intégration à l'UQAM de 1 000 \$;
- 9 bourses de 1 000 \$ pour le 1^{er} cycle;
- 7 bourses de 2 000 \$ pour le 2^e cycle;
- 4 bourses de 4 000 \$ pour le 3^e cycle.

Pour obtenir de l'information sur ces bourses, veuillez consulter le site du SPUQ à l'adresse suivante : www.spuq.uqam.ca/profil/bourses. Nous vous invitons à encourager vos étudiantes, étudiants à faire une demande de bourse SPUQ.



ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM depuis le 16 décembre 2013.

Ont été embauchés avec le statut de professeur, professeur régulier :

- Arts visuels et médiatiques : Christine Faucher
Maryse Gagné
Marc Lussier
- Chimie : Marie-Emmanuelle Laquerre
- Communication sociale et publique : Sinisha Brdar
- Design : Anderson Araujo-Oliviera
- Didactique : Lise Lemay
- Didactique des langues : Mohammad Rahimi
- Éducation et formation spécialisées : Jonathan Bluteau
Yves Chochard
Gina Lafortune
Raquel Isabel Barrera Curin
- Éducation et pédagogie : Manon Boily
Madeleine D. Tchimou
- Études urbaines et touristiques : Benoît Frate
François Racine
- Informatique : Alexandre Blondin Massé
Paul-Vahé Cicek
- Kinanthropologie : Kelsey Needham-Dancause
Élise Ledoux
- Linguistique : Philip Denis Comeau
Richard Compton
- Management et technologie : Chahrazad Abdallah
Alejandro Romero-Torres
- Marketing : Anne-Françoise Audrain
Zandra Balbinot
Amélie Guèvremont
Sandrine Promtep
André Richelieu
Élisabeth Robinot
- Mathématiques : Mathieu Pigeon
Mark Powel
Luis Saldanha
Vincent Bouchard-Valentine
- Musique : Ewan Oiry
Sonia Tello-Rozas
- Organisation et ressources humaines : Jocelyn Bélanger
Alison Paradis
- Psychologie : Nora Nagels
- Science politique : Mohammad-Ali Jenabian
- Sciences biologiques : Charlotte Beauchamp
Jérôme Bouchard
Denis Gendron
- Sciences comptables : Dominique Bernier
- Sciences juridiques : Cécile Bulle
- Stratégie, respons. sociale et environnementale : Mathieu Philibert
- Sexologie : Frédéric Parent
- Sociologie : Peter Batakliiev
- Théâtre : Dinaïg Stall

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur invité ou substitut :

- Arts visuels et médiatiques : Alun Williams (invité)
- Communication sociale et publique : Mélanie Millette (substitut)
- Éducation et formation spécialisées : Nancy Granger (invitée)
- Kinanthropologie : Hugo Beausoleil (invité)
- Médias : Jean-Claude Labrecque (invité)
- Musique : Danick Trottier (substitut)
- Philosophie : Arnaud Claude Macé (invité)
- Science politique : Roberto Brena (invité)
- Sciences comptables : Suzanne Guérin (invitée)
Madalina Solcanu (substitut)
- Sciences de la Terre et de l'atmosphère : Claire Somers (substitut)
- Sciences juridiques : Alejandro Lorite Escorihuela (inv.)
- Théâtre : Olivier Kemeid (invité)



DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- École de langues : Gladys Benudiz
- Éducation et formation spécialisées : Lucie Aubé
Alain Dunberry
- Éducation et pédagogie : Nicole Lebrun
- Études littéraires : Brenda Dunn-Lardeau
- Finance : Michel Y. Bergeron
- Histoire : José Del Pozo
Michel Hébert
- Histoire de l'art :
- Informatique : Robert Dupuis
Robert Godin
Denis Bouchard
- Linguistique :
- Management et technologie : Denis Thuillier
- Mathématiques : René Delsanne
- Médias : André Breton
- Musique : Jean-Louis Gagnon
Pierre Jasmin
- Organisation et ressources humaines : Pierre Cossette
Danièle Ricard
- Psychologie : Louis Bherer (démission)
François Chagnon
- Sciences biologiques : Normand Chevrier
Éric Rassart
- Sciences comptables : Jonathan Gosselin
- Sciences économiques : Sean Horan (démission)
Pierre Lefebvre
- Sociologie : Jules Duchastel
Micheline Labelle

Nous regrettons par ailleurs les décès d'*Yves Bélanger* du Département de science politique, de *Jean-Marie Honorez* du Département d'éducation et formation spécialisées et de *Maryla Sobek* de l'École de design.

PAVILLON HUBERT-AQUIN

LOCAL A-R415



Du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h

(Taxes incluses)

- Plat chaud du jour : 10,00 \$
- Plat chaud du jour (avec entrée ou dessert) : 11,50 \$
- Assiette de saumon fumé : 11,50 \$
- Table d'hôte (avec entrée, dessert et café rég.) : 14,50 \$
- Quiche avec salade : 8,00 \$
- Bagel au saumon fumé avec salade : 7,00 \$

Couscous : 1^{er} mercredi du mois

Couscous : 9,95 \$

Couscous, thé à la menthe et dessert : 12,50 \$

Pour réserver une table, composez le 4728

Salon des professeures et professeurs
Pavillon Hubert-Aquin A-R415,
1255 rue Saint-Denis

Table d'hôte
Bagels
Couscous 1 ^{er} mercredi de chaque mois
Micro-ondes disponibles
Heures d'ouverture :
lundi au jeudi 11 h à 15 h
Réservation : # 4728



Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

INVITATION

LA FQPPU PRÉSENTE
LE PREMIER FASCICULE DE LA SÉRIE :

LA CONDITION PROFESSORALE
DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

01.

LE DÉFI
DES CONCILIATIONS
S'épanouir... s'épuiser



**Hôtel Gouverneur
Place Dupuis**

1415, rue Saint-Hubert
(métro Berri-UQAM)
Salle Gouverneur 1-2-3

**Le jeudi, 23 octobre 2014
À 16 h 30**

RSVP à comites@fqppu.org
514 843-5953 | 1 888 843-5953
avant le 17 octobre

**FQP
'PU**
FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
D'UNIVERSITÉ

www.fqppu.org

294
octobre 2014



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL